

25^{c.}

Journal du Lot

25^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TELEPHONE 81

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RECLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
» 2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La contradiction dans laquelle se trouvent pris les ministres du Front populaire d'avoir à maintenir l'ordre contre les éléments de désordre qui les ont portés au pouvoir. Ayant le parti de la Révolution dans leur majorité, comment empêcheraient-ils les mouvements révolutionnaires ?

« Les communiqués mensongers et les commentaires de la presse communiste sur les « provocations fascistes et policières » et sur la nécessité d'être « impitoyables contre les Ligues » témoignent d'un esprit de despotisme qui devient un danger public ».

Qui parle ainsi ? Le journal de M. Edouard Herriot, stupéfait que les agresseurs réclament le châtiement des « agresseurs ». Nous n'en sommes pas, nous, à nous étonner que les communistes persécutent ceux qui ne pensent pas comme eux. Nous ne nous sommes jamais fait la moindre illusion sur le compte de ces tyrans-nés, de ces antidémocrates avec qui on prétendait nous associer pour défendre la liberté démocratique !!! C'était se f... du monde avec un peu trop de désinvolture. Il faut tout ignorer de la doctrine collectiviste pour la supposer compatible avec la moindre indépendance individuelle de pensée et d'action.

Quand ce parti tient le pouvoir, il supprime ses contradicteurs par l'assassinat légalisé. Quand il n'y est pas encore, il vise à faire toute contradiction par la violence, armée de matraques ou de revolvers.

Ce qui s'est passé à Clichy se trouve dans la logique naturelle du communisme dont le premier ennemi est la liberté. A ces gens qui feignent de considérer comme une provocation le fait d'assister à une séance de cinéma, l'Ere Nouvelle répond que « même si le parti social avait tenu « une réunion politique, il était dans « son droit et il fallait le respecter « si l'on n'était pas un ennemi de la « liberté ».

Or, la veille de cette séance cinématographique, le Populaire publiait l'appel suivant : « Ce soir, à Clichy, « rassemblement antifasciste. Une « réunion des ex-Croix-de-Feu était « annoncée à Clichy pour ce soir, « mardi, au Cinéma-Olympia. La « municipalité ouvrière dirigée par « notre camarade Charles Auffray a « fait apposer des affiches invitant la « population à se réunir en masse à « 19 heures à la mairie pour riposter « à cette provocation ! »

Dès avant 19 heures, le maire de Clichy fit retentir les sirènes d'alarme. Puis la mobilisation de ses troupes accomplit comme il l'avait ordonné, il ne tarda pas à s'effrayer du tour que prenaient les événements. Alors, s'efforçant de remonter le courant qu'il avait créé, il voulut prêcher le calme...

Toujours l'histoire de l'apprenti-sorcier qui sait les mots magiques pour déchaîner l'inondation, mais qui ignore ce qu'il faut dire pour l'arrêter.

Eh ! bien, le ministère se trouve devant les troubles sociaux dans la même posture que le maire de Clichy devant ses troupes émeutières. Incapable de diriger, impuissant à se faire obéir par les forces qu'il a lâchées sur le monde, le gouvernement est poussé, entraîné, bousculé par ceux qu'il a mis en chemin.

Les ministres du Front populaire se trouvent pris dans cette contradiction d'avoir à maintenir l'ordre contre les éléments de désordre qui les ont portés au pouvoir. Ayant dans leur majorité le parti de la Révolution, comment empêcheraient-ils les mouvements révolutionnaires ?

Quand il s'essaye dans ce rôle, le ministère ressemble un peu à des incendiaires qui voudraient se faire pompiers et qui s'efforceraient d'éteindre le feu en l'arrosant de pétrole.

Léon Blum, rempart de l'ordre ! Nous, nous voulons bien ! Mais les manifestants révolutionnaires de Clichy, qu'est-ce que vous voulez qu'ils comprennent à ça ? Ils doivent se demander de qui on se paye la tête !..

Après tout, on s'explique leur co-

lère et leur étonnement quand ils se sont heurtés aux barrages de police. — De quoi ? C'est donc comme sous les gouvernements bourgeois ? La force publique nous empêche de passer et de chambarder à notre aise !... Mais alors nous sommes trahis ! C'était bien la peine d'envoyer des copains au pouvoir si l'on n'a pas le droit d'assommer tranquillement les gens qui nous déplaisent !

Voilà ce qu'il y avait dans leurs cris contre le président du Conseil et dans leurs huées contre le ministre de l'Intérieur. Est-ce qu'ils n'étaient pas, dans une large mesure, justifiés ? Quelle tristesse humiliée pour un homme comme M. Léon Blum qui proclamait avec orgueil l'infaillible efficacité de ses théories, la supériorité de ses méthodes et les inestimables bienfaits qu'elles apportaient au pays !..

A cette obligation primordiale d'un gouvernement qui consiste à maintenir l'ordre public, à ce devoir contre lequel il a si souvent protesté quand il était dans l'opposition, M. Léon Blum n'échappe pas plus que ses prédécesseurs. Seulement, il lui est beaucoup plus pénible.

On nous dit que sur place, après les bagarres, il a félicité la police et les gardes qui avaient bravement tenu tête à l'émeute. Nous verrons s'il aura cette même attitude devant l'assaut des communistes au Parlement.

Depuis lors, il semble avoir surtout « négocié » avec son habileté coutumière.

Ce n'est pas seulement d'habileté qu'on a besoin maintenant. C'est surtout d'autorité.

Le moment n'est peut-être pas éloigné où M. Léon Blum devra décidément faire son choix entre la République et la Révolution.

Emile LAPORTE.

— 0 —

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Prière

Des compatriotes qui, il y a deux ans, firent une croisière en Grèce, en Palestine et à Constantinople, avec Maeterlinck, racontaient, l'autre jour, leurs impressions. Maeterlinck était accompagné de sa jeune femme, un peu effarant au premier aspect, à raison de son double amour de la peinture éclatante et de la poudre blanche... au demeurant, la femme la plus aimable, la plus sympathique et la plus simple qui soit. Maeterlinck, farouche, voire grognon, adressait à peine la parole à ses compagnons de voyage. Ce penseur pensait. Il accumulait dans l'entrepoil de ses méninges, des matériaux pour les tâches futures. Il comparait aussi ce que son imagination lui avait fourni avec ce que le voyage lui révélait : confrontation de la spéculation et de la réalité... Ainsi, devant le tombeau de saint Pierre, il déclara, avec un geste distant : « Ça ne ressemble pas à ce que j'ai décrit quelque part. » Il n'ajouta pas : « C'est le tombeau de saint Pierre qui a tort ! » — mais chacun devinait que ce qu'il avait écrit était beaucoup mieux.

Il se révélait rarement, d'ailleurs, touriste enthousiaste. A chacune des curiosités rencontrées, il avait coutume de dire : « C'est surfait ! » Ce fut à l'Acropole, seulement, qu'il devint lyrique, qu'il parut en proie à l'émotion sacrée.

De temps en temps, il daignait plaisanter, avec la gaîté massive des grands poètes, qui descendent des cimes et que leurs ailes de géant, comme celles de l'albatros, empêchent de marcher.

Un jour, au sortir de quelque sanctuaire où se vénérait une madone, qui a le don d'accorder la maternité aux épouses qui l'implorent, sa femme dit : — Tu viens d'adresser une prière à la sainte pour qu'elle me rende mère l'année prochaine.

Maeterlinck répondit en souriant : — Tu aurais peut-être mieux fait de l'adresser à moi...

Informations

La nationalisation des usines

Le ministère de l'air communique que plusieurs décrets vont paraître au « Journal Officiel », portant l'expropriation : 1. De la Société anonyme des ateliers Louis Breguet ; 2. de l'établissement exploité à Bédou (Gironde) par l'Union corporative aéronautique pour la fabrication de matériel de guerre ; 3. de l'établissement exploité à Caudebec (Seine-Inférieure) par la Société d'emboutissage et de construction mécaniques ; 4. des établissements de la Société Blériot aéronautique, à Suresnes.

Le nouveau pacte de Locarno

L'ambassadeur de France a eu un long entretien au sujet du pacte occidental, dit « nouveau Locarno », en préparation.

Il apparaît que la Belgique adopte une position très acceptable pour l'Angleterre et la France. Ce n'est pas, comme on l'a dit, un statut de neutralité qu'elle réclame maintenant, mais l'indépendance garantie.

Mais dans certains milieux conservateurs anglais qui inclinent à une politique d'isolement, on fait remarquer que la Belgique réclame aujourd'hui des garanties de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne, tout en refusant des garanties réciproques.

Le roi des Belges à Londres

L'importance de la visite du roi des Belges à Londres est soulignée par la presse allemande du matin.

La « Boersen Zeitung » déclare que cette visite constitue peut-être une étape décisive dans la nouvelle structure des relations anglo-belges.

Toutefois, le journal estime qu'il est encore impossible de déterminer quelle forme prendra l'attitude conciliante de l'Angleterre envers les demandes de la Belgique.

Cette forme, dit-il, dépend des circonstances extérieures.

En Belgique

M. Van Zeeland, premier ministre belge, a ouvert vendredi soir sa campagne électorale par un grand meeting, au cours duquel il s'est déclaré adversaire résolu des communistes. D'autre part, il a affirmé qu'il n'était pas non plus partisan du Front populaire, mais qu'il fallait tenir compte des opinions de la masse ouvrière.

En Espagne

Malgré les mauvais temps, l'avance des troupes gouvernementales sur le front de Guadalajara se poursuit. Elles ont occupé dimanche matin, à l'aube, Parilla de Hita, situé à 7 kilomètres de la route d'Aragon, à la hauteur du kilomètre 89. Pendant toute la matinée, l'artillerie s'est employée à canonner les points où des concentrations de forces nationalistes avaient été signalées et les forces gouvernementales ont fortifié les positions conquises.

En Roumanie

La « Lupta » écrit que le chef de l'organisation de la jeunesse du Parti National Paysan, Catana, étudiant, a été assailli la nuit dernière par plusieurs agresseurs qui lui ont coupé le nez et les lèvres et lui donné plusieurs coups de couteau au visage.

Les députés du Parti National Paysan porteront cette agression à la tribune de la Chambre.

Selon l'« Adevurul », les agresseurs seraient des membres de la Garde de Fer.

En Pologne

120 perquisitions suivies de 66 arrestations ont été opérées dans les milieux militants de gauche. Cette action a été déterminée par la propagande communiste croissante dans les organisations ouvrières en vue de la préparation des grèves.

80 communistes ont été arrêtés dans le bassin de Haute-Silésie.

L'Egypte et la S.D.N.

Le ministre des affaires étrangères d'Egypte a complété samedi la demande d'adhésion de son pays à la S.D.N. en adressant au secrétaire général, M. Avenol, une note dans laquelle il déclare que, conformément à l'article 1^{er} du Pacte, l'Egypte, qui a toujours rempli scrupuleusement les obligations auxquelles elle a souscrit, a l'intention sincère d'observer ses engagements internationaux et qu'elle accepte les règles établies par la Société en ce qui concerne ses forces et ses armements militaires, navals et aériens.

La catastrophe de New-London

Le catastrophe de l'école de New London a provoqué des scènes d'horreur indescriptibles. Dans les morgues improvisées les parents affolés se disputaient atrocement des cadavres d'enfants mutilés ou défigurés par l'explosion. Certains cadavres sont dans un état si affreux que seul l'examen des empreintes digitales pourra permettre, peut-être, de mettre un nom sur leurs funèbres débris. Au cours d'une récente

visite de l'école à l'Exposition du centenaire du Texas, tous les élèves avaient en effet, apposé leurs petites mains noircies d'encre sur des fiches signalétiques.

Les médecins déclarent que la plupart des 425 cadavres retrouvés ont succombé à des fractures du crâne et que sur les 175 enfants on instituerait grièvement blessés, beaucoup ne survivront pas.

EN PEU DE MOTS...

— Le Conseil municipal de Paris a décidé la création d'un grand prix littéraire annuel de la Ville de Paris qui sera d'un montant de 25.000 francs.

— D'après les statistiques, 93.000 juifs se sont enfuis d'Allemagne depuis l'avènement du régime hitlérien, en mars 1933. 9.500 d'entre eux ont trouvé un refuge aux Etats-Unis.

— Les prix du concours de la meilleure vache pour la période de 1932 à 1936 ont été décernés au Concours agricole de Paris. Le championnat laitier et beurrier pour 1935 a été gagné par la vache de M. Petit (Charente-Inférieure). En 300 jours, elle a produit 8.661 kilos de lait et 389 kilos de beurre.

— La comtesse de Covadonga a introduit une instance en divorce à son époux, l'ex-prince des Asturies, fils de l'ex-roi Alphonse XIII.

— Le « New-York Time » annonce que 100.000 travailleurs dont 65.000 des usines Chrysler, les autres appartenant à la General Motors et à diverses firmes, ont cessé le travail lundi, 22 mars.

— Au cours d'une vente aux enchères d'objets trouvés ou abandonnés dans la rue, on a mis en adjudication, à Londres, entre autres, deux autobus, un fiacre, quatre pompes à incendie et... deux squelettes d'éléphants. Ces objets ont été trouvés acquies.

NOS ÉCHOS

Pénible devoir.

Un agent de police de Chicago eut récemment un devoir pénible à remplir : celui de procéder à l'arrestation de sa propre femme.

La police recherchait le conducteur d'une automobile qui avait renversé et blessé mortellement un avocat de Chicago. En rentrant chez elle, la femme du policeman, qui était elle-même l'auteur de l'accident, raconta la chose à son mari qui la conduisit immédiatement au poste de police.

Il serait intéressant de savoir si le policeman et sa femme faisaient bon ménage !

Vive la paix !

La militarisation de la jeunesse russe prend maintenant des formes précises.

Un régiment entièrement composé de gosses a été formé. Ce qui ne manque pas d'ironie, c'est que le colonel de ce régiment porte le nom de Romanov, le nom maudit de la famille impériale !

Le régiment n'a pas seulement des « officiers » et des « soldats », mais également un « commissaire politique » et est armé de fusils et de mitrailleuses.

La formation d'autres régiments est prévue.

A nous, gigot et...

La légende d'après laquelle un dîner trop copieux est responsable de cauchemars pendant la nuit.

Les savants ont déclaré à l'unanimité que les origines des rêves et des cauchemars sont beaucoup plus compliquées et qu'un bon dîner n'a rien à voir avec les rêves.

Ça donne seulement des maux d'estomac.

Inapte à la danse.

Charles-Marie Widor, le célèbre musicien qui vient de mourir, ne put jamais apprendre à danser. On s'en étonnait :

— Pour danser, il faut avoir le sens du rythme, lui disait-on, vous ne pouvez pas ne pas l'avoir.

Il hochait la tête, en souriant : — Je l'ai, bien sûr. Mais pas où il faudrait. Mes pieds n'ont pas l'oreille musicale.

Torture.

— Dis donc, sais-tu ce que c'est que d'être à la torture ?

— Eh ! bien, qu'est-ce que c'est ?

— Voilà, j'ai été mis à la torture, hier. J'étais chez le coiffeur en train de me faire raser ; j'avais la bouche pleine de savon ; impossible d'ouvrir la bouche. Et, pendant ce temps, je voyais le patron remettre mon parapluie à un autre client.

Impudence.

Une femme est citée devant un tribunal correctionnel anglais. Elle semble émue. Pour la rassurer le juge lui dit : « Ma brave dame, parlez comme si vous étiez chez vous... »

Conclusion : les débats continuent de-

Pour produire davantage Travaillons dans la discipline

Pour sortir de la crise qui pèse encore sur nous, pour réussir le redressement économique de notre pays, un des meilleurs moyens, peut-être le plus efficace, est l'augmentation de la production, et ce moyen n'apparaît pas impossible puisqu'il semble que les travailleurs commencent à le comprendre. Je n'en veux pour preuve qu'un article paru dans Le Peuple le 1^{er} mars, sous la signature de M. René Belin, un des dirigeants de la C.G.T., qui, comprenant les phénomènes économiques, tenant compte des faits, écrit :

« Plaise ou pas, le billet de banque comme le titre à revenu fixe circulent et valent par la confiance qu'ils inspirent. Il n'y a pas de doute que la montée des prix, comme l'affaiblissement de la monnaie, créent de l'inquiétude et accentuent ainsi les causes qui les déterminent.

« Par ces raisons, il est évident que la production française est un des facteurs déterminants de la politique économique et financière de la France. Il faut produire en fonction des demandes de la consommation pour tenir les prix dans des limites acceptables. Il faut produire suffisamment pour ne pas dénigrer exagérément notre compte d'importation et notre compte d'exportation.

« Les exigences de la production ne sont pas incompatibles avec la réduction du temps de travail. Mais les travailleurs, les militants doivent être avisés que la solidarité de la semaine de 40 heures dépend très largement d'un développement parallèle de la production.

« La situation française se caractérise par une avance sociale aujourd'hui considérable. Mais une telle avance doit être compensée par une production accrue.

« Le bien-être et la liberté, c'est l'élargissement de la consommation qui les donne. Mais au x^e siècle, malgré l'abondance et sans doute pour longtemps encore, pour pouvoir consommer, il faut d'abord produire.

« Sans travail et sans rendement, pas de bien-être, pas de confort, pas de liberté.

« C'est fort bien dit et si la C.G.T. s'était inspirée dans son action de cette excellente doctrine, nous aurions évité bien des troubles et certainement aussi l'aggravation indéfinie du déficit de notre balance commerciale. Malheureusement on semble avoir cherché, dans la diminution de la production de chaque ouvrier, la solution du chômage ; le résultat atteint est mince, mais, par contre, on a certainement restreint notre production nationale, et cela c'est une faute grave et coûteuse.

Mais comment arriver à l'augmentation de la production ? C'est là le véritable problème. Elle dépend pour une large part d'une bonne organisation du travail qui, il faut le reconnaître, n'existe pas à l'heure actuelle.

Certes, j'admets le contrat collectif qui donne aux travailleurs plus de sécurité et des garanties nécessaires. Je crois aussi que les ouvriers peuvent être associés à l'organisation et à la marche du travail. Mais je ne peux pas oublier en même temps qu'il reste un homme qui, en fin de compte, est responsable de la qualité et des résultats du travail, non seulement à l'égard de ceux qui ont investi des fonds dans ses affaires, mais à l'égard des clients et surtout même des travailleurs dont la vie dépend de la prospérité des exploitations où ils sont employés ; que cet homme est responsable également de la sécurité du travail vis-à-vis d'abord de tous ceux qui y par-

Marcel RÉGNIER.

puis plusieurs jours et nul ne peut en prévoir la fin.

Le secret de la vieillesse.

— A quoi attribuez-vous votre remarquable santé ? demande un journaliste à un nonagénaire.

— Eh bien ! réplique l'ancêtre, j'estime que je possède un avantage sérieux sur la plupart de mes concitoyens, car je suis né avant la découverte des microbes et, de cette façon, je n'ai jamais eu à m'en préoccuper.

Fâcheux symptôme.

Deux jeunes femmes bavardent.

— J'ai peur que mon mari m'aime moins !

— Qu'est-ce qui te fait dire ça ?

ticipent, mais aussi vis-à-vis des usagers de toutes catégories et même de la nation tout entière, et, cet homme, c'est le patron. Sa raison d'être c'est justement ce faisceau de responsabilités qu'il assume.

Pour qu'il puisse les assumer, il faut qu'il soit à même de confier le travail et la surveillance du travail à ceux en qui il a confiance, il faut qu'il puisse faire régner l'ordre nécessaire à la bonne exécution et à la sécurité du travail.

Que les ouvriers ou leurs représentants soient associés à la recherche des conditions les meilleures de travail, qu'on leur donne les raisons des décisions prises, qu'on les associe à l'étude des règlements qui ont trait à l'activité étroitement localisée, c'est bien. Mais qu'on veuille imposer au patron, pour des motifs qui ne sont pas d'ordre professionnel, soit des renvois, soit des réintégrations, cela est inadmissible parce qu'essentiellement inconciliable avec la discipline, condition indispensable de la bonne marche de toute entreprise.

Les socialistes professent volontiers que la valeur a pour origine le travail. Sans entrer dans une discussion d'école je me contenterai de faire remarquer que, même en adoptant le point de vue socialiste, il faut faire la part très grande de ce qui revient dans la valeur d'une marchandise déterminée, au fait qu'elle a été produite grâce au travail en commun. C'est ce travail en commun, c'est la division du travail qu'il a permis, qui confèrent aux produits du travail une plus-value sociale. Mais, pour que cette plus-value sociale soit aussi grande que possible, et c'est là l'intérêt de tous, car c'est là où les augmentations de salaires trouvent et leur justification théorique et les moyens d'être effectivement pratiqués, il faut que les conditions même du travail en commun soient respectées. Il m'apparaît que, depuis huit mois, elles ne le sont guère chez nous.

Le travail ne peut créer des plus-values que si l'orchestre des travailleurs obéit aux directives et aux moindres impulsions de son chef. Pourrait-on concevoir que, dans un orchestre musical, chacun des exécutants, obéissant à ses goûts personnels, joue sa partie suivant un rythme et une manière différente de ceux voulus par le chef ? Admettrait-on que le chef d'orchestre ne puisse, suivant la qualité des exécutants, leur assigner tel ou tel rôle ?

Ce qui est vrai pour un orchestre musical est vrai pour l'ensemble que constitue le chef d'entreprise et tous ses collaborateurs, petits ou grands. Tous travaillent à une œuvre commune : produire. Lorsque le chef a pris une décision, chacun doit l'observer, faute de nuire à l'œuvre commune en désorganisant le travail et en le rendant improductif. De même, le chef doit avoir la possibilité, je dirai plus, l'obligation de récompenser les meilleurs afin de favoriser l'esprit d'effort et d'initiative dont la masse des travailleurs ne peut que tirer profit.

Ce n'est qu'au prix de l'observation de cette autorité nécessaire du patron, de cette discipline consciente, de cette coordination féconde du travail qu'un accroissement de la production peut être envisagé et cet accroissement, augmentant les richesses du pays, entraînera nécessairement à sa suite, et pour tous, un développement réel du pouvoir d'achat beaucoup plus effectif et durable que celui qu'on espérait d'une augmentation de salaires imposée sans contrepartie. — Le Capital.

Il est descendu chercher des cigarettes, il y a trois mois et je ne l'ai plus revu.

Un fléau.

M. Arthur Ramette, communiste, était à la tribune.

— Sans nous désintéresser, disait-il, de la balance commerciale...

— ...dont vous êtes le fléau, coupa un député de gauche.

Prediction.

— Ah ! ma bonne dame, avec ces histoires de « veau d'or », on peut s'attendre à une belle hausse sur le rôti et les rognons.

LE LIÈGEUR.

Chronique du Lot

EXCURSION AUX ARCHIVES ET A CAPDENAC-LE-HAUT

De notre correspondant :
Mardi dernier, M. Prat, archiviste départemental, se trouva à Figeac. Accompagné de M. Carayrou, vice-président du Syndicat d'Initiative, de M. Rogues, secrétaire de l'Essi, de M. Bousquet et de M. Corn, ancien professeur de Langues orientales, M. Prat se rendit à la Mairie pour opérer quelques recherches dans les vieilles Archives figeacoises.

Rendez-vous était pris pour 15 heures en vue d'une excursion sur les hauteurs de Capdenac où le groupe arriva en voitures particulières. M. Delmas, l'actif président de l'Essi, étant absent n'avait pu prendre la tête du groupe qu'il aurait eu plaisir à diriger à travers les vieilles pierres. Mais aux visiteurs s'étaient joints M. le Docteur Delclaux, M. G. Pradel et M. Lagasque.

Les excursionnistes ne couraient point à la recherche d'Uxellodunum. Ce n'étaient point des fanatiques décidés à prononcer un « hic » définitif. Ils voulaient faire admirer à l'archiviste départemental un site unique en son genre et trop oublié. Avec M. Blanc, maire de Capdenac-le-Haut, ils firent le tour des vieux remparts de la citadelle de Sully ; ils parcoururent les fossés, la barbacane, examinèrent les meurtrières et les poternes, le puits exploré par Champollion, la fontaine de César et ramassèrent des ossements, des mâchoires humaines aux dents soigneusement limées que l'on trouve en abondance sous la haute falaise, au lieu dit le cimetière et le charrin.

M. G. Pradel, que passionnent les « Commentaires de César » fit remarquer la concordance des lieux et la précision des recherches de Champollion et de Delpon, de Livron. Ici, comme sur d'autres oppida, on ramasse sans fouiller, en se baissant, des frettes et des javalots. Quant à M. le Docteur Delclaux, il s'est montré une fois de plus l'analyste que l'on connaît ; les thèses adverses ne le démontrent pas et ses observations sont troublantes.

M. Prat parut vivement intéressé, il promit de revenir. Capdenac n'a qu'un malheur, celui de n'avoir pas été fouillé, de n'avoir pas eu son « Mécène ». Il l'espère et l'attend.

M. G. Pradel, que passionnent les « Commentaires de César » fit remarquer la concordance des lieux et la précision des recherches de Champollion et de Delpon, de Livron. Ici, comme sur d'autres oppida, on ramasse sans fouiller, en se baissant, des frettes et des javalots. Quant à M. le Docteur Delclaux, il s'est montré une fois de plus l'analyste que l'on connaît ; les thèses adverses ne le démontrent pas et ses observations sont troublantes.

M. Prat parut vivement intéressé, il promit de revenir. Capdenac n'a qu'un malheur, celui de n'avoir pas été fouillé, de n'avoir pas eu son « Mécène ». Il l'espère et l'attend.

M. Prat parut vivement intéressé, il promit de revenir. Capdenac n'a qu'un malheur, celui de n'avoir pas été fouillé, de n'avoir pas eu son « Mécène ». Il l'espère et l'attend.

M. Prat parut vivement intéressé, il promit de revenir. Capdenac n'a qu'un malheur, celui de n'avoir pas été fouillé, de n'avoir pas eu son « Mécène ». Il l'espère et l'attend.

M. Prat parut vivement intéressé, il promit de revenir. Capdenac n'a qu'un malheur, celui de n'avoir pas été fouillé, de n'avoir pas eu son « Mécène ». Il l'espère et l'attend.

M. Prat parut vivement intéressé, il promit de revenir. Capdenac n'a qu'un malheur, celui de n'avoir pas été fouillé, de n'avoir pas eu son « Mécène ». Il l'espère et l'attend.

M. Prat parut vivement intéressé, il promit de revenir. Capdenac n'a qu'un malheur, celui de n'avoir pas été fouillé, de n'avoir pas eu son « Mécène ». Il l'espère et l'attend.

M. Prat parut vivement intéressé, il promit de revenir. Capdenac n'a qu'un malheur, celui de n'avoir pas été fouillé, de n'avoir pas eu son « Mécène ». Il l'espère et l'attend.

M. Prat parut vivement intéressé, il promit de revenir. Capdenac n'a qu'un malheur, celui de n'avoir pas été fouillé, de n'avoir pas eu son « Mécène ». Il l'espère et l'attend.

M. Prat parut vivement intéressé, il promit de revenir. Capdenac n'a qu'un malheur, celui de n'avoir pas été fouillé, de n'avoir pas eu son « Mécène ». Il l'espère et l'attend.

M. Prat parut vivement intéressé, il promit de revenir. Capdenac n'a qu'un malheur, celui de n'avoir pas été fouillé, de n'avoir pas eu son « Mécène ». Il l'espère et l'attend.

M. Prat parut vivement intéressé, il promit de revenir. Capdenac n'a qu'un malheur, celui de n'avoir pas été fouillé, de n'avoir pas eu son « Mécène ». Il l'espère et l'attend.

COMMISSION DEPARTEMENTALE

La Commission départementale s'est réunie le mercredi 10 mars, sous la présidence de M. Orliac, M. le Préfet assistait à la séance.

Etaient présents : MM. Orliac, Gayet, Laparra, D' Jardi, D' Constant, D' Cambornac, Gratacap.

Des subventions pour réparations aux bâtiments communaux sont accordées aux communes désignées ci-après : Calamane, Cours, Aujols, Monthbrun, Valprionde, les Arques, Boissières.

La Commission autorise les communes du département ayant recours à la taxe vicinale à remplacer par cette taxe celle des prestations.

Une demande de subvention pour grosses réparations aux chemins vicinaux présentée par la commune de St-Médard-Catus est ajournée pour décision au Conseil général.

Avis favorable est donné à une demande d'autorisation d'établir une usine hydro-électrique sur le ruisseau « le Namoul », présentée par M. Roucan, industriel à Teyssie.

Avis favorable est également donné à une demande de la S.T.A.P.O. tendant à reporter à St-Céré l'origine de la ligne 12 bis, sous réserve de l'approbation du Conseil général appelé à voter les ressources.

La Commission approuve le projet d'arrêté préfectoral fixant, en ce qui concerne le jury criminel, le nombre des jurés à répartir entre les trois arrondissements.

La Commission modifie le classement des constructions scolaires arrêté par le Conseil général en raison de l'urgence concernant deux communes du département. A ce sujet, la Commission départementale émet l'avis de proposer au Conseil général d'établir deux ordres de dépenses de subventions pour les bâtiments scolaires. Liste de construction et liste de réparation.

Elle approuve les demandes de reconnaissance de chemins ruraux formées par les communes de Bretenoux, St-Germain, Gigouzac, Uzèch, Gourdon, Peyrilles, Payrac, Villezeque, Soturac, St-Cyprien, Nuzéjols, Marninac.

Des subventions pour exécution de travaux dépendant du Génie rural sont accordées aux communes de Salviac, Frayssinet-le-Gournonnais, Gourdon, Catus, Fons, Molières, St-Félix, Reilhaguet, Vaillac, Monthbrun, Gagnac, Sousecyrac, St-Perdoux, Thédillac, Saint-Sozy, Calamane, Montcabrier.

La Commission donne acte du dépôt de la circulaire de M. le Ministre des Travaux Publics relative au recrutement du personnel nécessaire aux grands réseaux par suite de l'application de la semaine de 40 heures parmi les travailleurs en chômage et les agents licenciés des petites lignes.

Elle fixe au lundi 3 mai la date d'ouverture de la première session annuelle du Conseil général. Elle autorise M. le Préfet à signer la convention relative au programme d'extension pour l'année 1937 d'un réseau téléphonique départemental.

En raison de l'urgence, et sous réserve de l'approbation du Conseil général, la Commission donne avis favorable à une demande de prorogation pour une nouvelle période de 2 ans de l'adjudication du 21 janvier 1935 concernant les impressions à la charge du département et des communes.

Elle approuve deux demandes de révision de subvention présentées par la S.T.A.P.O. et concernant les lignes d'autobus subventionnées par le département et la ligne de St-Céré à Bretenoux.

Elle autorise les versements d'archives nationales dans les archives départementales.

En fin de séance, elle examine une série de demandes d'assistance médicale gratuite.

La Commission donne acte du dépôt de la circulaire de M. le Ministre des Travaux Publics relative au recrutement du personnel nécessaire aux grands réseaux par suite de l'application de la semaine de 40 heures parmi les travailleurs en chômage et les agents licenciés des petites lignes.

Elle fixe au lundi 3 mai la date d'ouverture de la première session annuelle du Conseil général. Elle autorise M. le Préfet à signer la convention relative au programme d'extension pour l'année 1937 d'un réseau téléphonique départemental.

En raison de l'urgence, et sous réserve de l'approbation du Conseil général, la Commission donne avis favorable à une demande de prorogation pour une nouvelle période de 2 ans de l'adjudication du 21 janvier 1935 concernant les impressions à la charge du département et des communes.

Elle approuve deux demandes de révision de subvention présentées par la S.T.A.P.O. et concernant les lignes d'autobus subventionnées par le département et la ligne de St-Céré à Bretenoux.

Elle autorise les versements d'archives nationales dans les archives départementales.

En fin de séance, elle examine une série de demandes d'assistance médicale gratuite.

La Commission donne acte du dépôt de la circulaire de M. le Ministre des Travaux Publics relative au recrutement du personnel nécessaire aux grands réseaux par suite de l'application de la semaine de 40 heures parmi les travailleurs en chômage et les agents licenciés des petites lignes.

Elle fixe au lundi 3 mai la date d'ouverture de la première session annuelle du Conseil général. Elle autorise M. le Préfet à signer la convention relative au programme d'extension pour l'année 1937 d'un réseau téléphonique départemental.

En raison de l'urgence, et sous réserve de l'approbation du Conseil général, la Commission donne avis favorable à une demande de prorogation pour une nouvelle période de 2 ans de l'adjudication du 21 janvier 1935 concernant les impressions à la charge du département et des communes.

Elle approuve deux demandes de révision de subvention présentées par la S.T.A.P.O. et concernant les lignes d'autobus subventionnées par le département et la ligne de St-Céré à Bretenoux.

Elle autorise les versements d'archives nationales dans les archives départementales.

En fin de séance, elle examine une série de demandes d'assistance médicale gratuite.

La Commission donne acte du dépôt de la circulaire de M. le Ministre des Travaux Publics relative au recrutement du personnel nécessaire aux grands réseaux par suite de l'application de la semaine de 40 heures parmi les travailleurs en chômage et les agents licenciés des petites lignes.

Elle fixe au lundi 3 mai la date d'ouverture de la première session annuelle du Conseil général. Elle autorise M. le Préfet à signer la convention relative au programme d'extension pour l'année 1937 d'un réseau téléphonique départemental.

En raison de l'urgence, et sous réserve de l'approbation du Conseil général, la Commission donne avis favorable à une demande de prorogation pour une nouvelle période de 2 ans de l'adjudication du 21 janvier 1935 concernant les impressions à la charge du département et des communes.

Elle approuve deux demandes de révision de subvention présentées par la S.T.A.P.O. et concernant les lignes d'autobus subventionnées par le département et la ligne de St-Céré à Bretenoux.

Elle autorise les versements d'archives nationales dans les archives départementales.

En fin de séance, elle examine une série de demandes d'assistance médicale gratuite.

La Commission donne acte du dépôt de la circulaire de M. le Ministre des Travaux Publics relative au recrutement du personnel nécessaire aux grands réseaux par suite de l'application de la semaine de 40 heures parmi les travailleurs en chômage et les agents licenciés des petites lignes.

Elle fixe au lundi 3 mai la date d'ouverture de la première session annuelle du Conseil général. Elle autorise M. le Préfet à signer la convention relative au programme d'extension pour l'année 1937 d'un réseau téléphonique départemental.

En raison de l'urgence, et sous réserve de l'approbation du Conseil général, la Commission donne avis favorable à une demande de prorogation pour une nouvelle période de 2 ans de l'adjudication du 21 janvier 1935 concernant les impressions à la charge du département et des communes.

Elle approuve deux demandes de révision de subvention présentées par la S.T.A.P.O. et concernant les lignes d'autobus subventionnées par le département et la ligne de St-Céré à Bretenoux.

Elle autorise les versements d'archives nationales dans les archives départementales.

En fin de séance, elle examine une série de demandes d'assistance médicale gratuite.

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE CAHORS-EST

Le bureau du Syndicat de Cahors-Est, lequel groupe 29 communes, est fréquemment consulté sur les conditions et les délais dans lesquels il pourra être procédé à l'électrification des écarts des dites communes.

A l'heure actuelle, la situation se présente de la manière suivante :

1° Réalisation technique. — Les Conseils municipaux des communes intéressées ont été consultés sur l'avant-projet technique établi par les services du Génie rural, l'attention de tous étant appelée sur l'intérêt qui s'attache à ce que les futurs usagers pour lesquels l'électrification sera effectuée, souscrivent au préalable l'engagement d'éclairer leurs immeubles.

Ce travail de prospection est terminé et à la date du 13 mars courant, la Compagnie du Bourbonnais a fait connaître qu'elle avait expédié aux services du Génie rural les dossiers d'étude technique.

2° Réalisation financière. — Le montant des travaux à entreprendre pour l'électrification de ces écarts est de l'ordre de 3.000.000 fr. M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu, il y a quelques mois, accorder au Syndicat pour ces travaux une subvention de 1.280.000 francs ; compte tenu de la participation de la Compagnie concessionnaire aux dépenses de premier établissement, il y a lieu pour le Syndicat d'envisager de contracter auprès d'une caisse publique un emprunt d'environ 1.600.000 fr.

Toutes indications à ce sujet ont été fournies par le Bureau du Syndicat aux communes intéressées à qui des projets de délibérations pour les Conseils municipaux ont été adressés ; actuellement, la plupart des Conseils municipaux ont pris ces délibérations et en ont envoyé copie conforme au Syndicat.

Toutes démarches utiles en vue de la conclusion de cet emprunt seront entreprises dès qu'aura été mise au point l'application pratique de l'article 108 de la loi de Finances du 31 décembre 1936 relatif à l'amortissement des emprunts contractés pour les travaux d'électrification rurale.

D'une manière générale le Bureau du Syndicat de Cahors-Est ne négligera rien pour que les écarts des communes puissent être réellement électrifiés dans le moindre délai.

Pour le Syndicat de Cahors-Est : René BESSE.

Le bureau du Syndicat de Cahors-Est, lequel groupe 29 communes, est fréquemment consulté sur les conditions et les délais dans lesquels il pourra être procédé à l'électrification des écarts des dites communes.

A l'heure actuelle, la situation se présente de la manière suivante :

1° Réalisation technique. — Les Conseils municipaux des communes intéressées ont été consultés sur l'avant-projet technique établi par les services du Génie rural, l'attention de tous étant appelée sur l'intérêt qui s'attache à ce que les futurs usagers pour lesquels l'électrification sera effectuée, souscrivent au préalable l'engagement d'éclairer leurs immeubles.

Ce travail de prospection est terminé et à la date du 13 mars courant, la Compagnie du Bourbonnais a fait connaître qu'elle avait expédié aux services du Génie rural les dossiers d'étude technique.

2° Réalisation financière. — Le montant des travaux à entreprendre pour l'électrification de ces écarts est de l'ordre de 3.000.000 fr. M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu, il y a quelques mois, accorder au Syndicat pour ces travaux une subvention de 1.280.000 francs ; compte tenu de la participation de la Compagnie concessionnaire aux dépenses de premier établissement, il y a lieu pour le Syndicat d'envisager de contracter auprès d'une caisse publique un emprunt d'environ 1.600.000 fr.

Toutes indications à ce sujet ont été fournies par le Bureau du Syndicat aux communes intéressées à qui des projets de délibérations pour les Conseils municipaux ont été adressés ; actuellement, la plupart des Conseils municipaux ont pris ces délibérations et en ont envoyé copie conforme au Syndicat.

Toutes démarches utiles en vue de la conclusion de cet emprunt seront entreprises dès qu'aura été mise au point l'application pratique de l'article 108 de la loi de Finances du 31 décembre 1936 relatif à l'amortissement des emprunts contractés pour les travaux d'électrification rurale.

D'une manière générale le Bureau du Syndicat de Cahors-Est ne négligera rien pour que les écarts des communes puissent être réellement électrifiés dans le moindre délai.

Pour le Syndicat de Cahors-Est : René BESSE.

Le bureau du Syndicat de Cahors-Est, lequel groupe 29 communes, est fréquemment consulté sur les conditions et les délais dans lesquels il pourra être procédé à l'électrification des écarts des dites communes.

A l'heure actuelle, la situation se présente de la manière suivante :

1° Réalisation technique. — Les Conseils municipaux des communes intéressées ont été consultés sur l'avant-projet technique établi par les services du Génie rural, l'attention de tous étant appelée sur l'intérêt qui s'attache à ce que les futurs usagers pour lesquels l'électrification sera effectuée, souscrivent au préalable l'engagement d'éclairer leurs immeubles.

Ce travail de prospection est terminé et à la date du 13 mars courant, la Compagnie du Bourbonnais a fait connaître qu'elle avait expédié aux services du Génie rural les dossiers d'étude technique.

2° Réalisation financière. — Le montant des travaux à entreprendre pour l'électrification de ces écarts est de l'ordre de 3.000.000 fr. M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu, il y a quelques mois, accorder au Syndicat pour ces travaux une subvention de 1.280.000 francs ; compte tenu de la participation de la Compagnie concessionnaire aux dépenses de premier établissement, il y a lieu pour le Syndicat d'envisager de contracter auprès d'une caisse publique un emprunt d'environ 1.600.000 fr.

Toutes indications à ce sujet ont été fournies par le Bureau du Syndicat aux communes intéressées à qui des projets de délibérations pour les Conseils municipaux ont été adressés ; actuellement, la plupart des Conseils municipaux ont pris ces délibérations et en ont envoyé copie conforme au Syndicat.

Toutes démarches utiles en vue de la conclusion de cet emprunt seront entreprises dès qu'aura été mise au point l'application pratique de l'article 108 de la loi de Finances du 31 décembre 1936 relatif à l'amortissement des emprunts contractés pour les travaux d'électrification rurale.

D'une manière générale le Bureau du Syndicat de Cahors-Est ne négligera rien pour que les écarts des communes puissent être réellement électrifiés dans le moindre délai.

Pour le Syndicat de Cahors-Est : René BESSE.

Le bureau du Syndicat de Cahors-Est, lequel groupe 29 communes, est fréquemment consulté sur les conditions et les délais dans lesquels il pourra être procédé à l'électrification des écarts des dites communes.

A l'heure actuelle, la situation se présente de la manière suivante :

1° Réalisation technique. — Les Conseils municipaux des communes intéressées ont été consultés sur l'avant-projet technique établi par les services du Génie rural, l'attention de tous étant appelée sur l'intérêt qui s'attache à ce que les futurs usagers pour lesquels l'électrification sera effectuée, souscrivent au préalable l'engagement d'éclairer leurs immeubles.

Ce travail de prospection est terminé et à la date du 13 mars courant, la Compagnie du Bourbonnais a fait connaître qu'elle avait expédié aux services du Génie rural les dossiers d'étude technique.

2° Réalisation financière. — Le montant des travaux à entreprendre pour l'électrification de ces écarts est de l'ordre de 3.000.000 fr. M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu, il y a quelques mois, accorder au Syndicat pour ces travaux une subvention de 1.280.000 francs ; compte tenu de la participation de la Compagnie concessionnaire aux dépenses de premier établissement, il y a lieu pour le Syndicat d'envisager de contracter auprès d'une caisse publique un emprunt d'environ 1.600.000 fr.

Toutes indications à ce sujet ont été fournies par le Bureau du Syndicat aux communes intéressées à qui des projets de délibérations pour les Conseils municipaux ont été adressés ; actuellement, la plupart des Conseils municipaux ont pris ces délibérations et en ont envoyé copie conforme au Syndicat.

Toutes démarches utiles en vue de la conclusion de cet emprunt seront entreprises dès qu'aura été mise au point l'application pratique de l'article 108 de la loi de Finances du 31 décembre 1936 relatif à l'amortissement des emprunts contractés pour les travaux d'électrification rurale.

D'une manière générale le Bureau du Syndicat de Cahors-Est ne négligera rien pour que les écarts des communes puissent être réellement électrifiés dans le moindre délai.

CAHORS

LIVRAISON DES TABACS

Les livraisons des tabacs de la récolte 1936, dans le Lot, commencées en janvier ont pris fin, samedi 20 mars.

Légion d'honneur

Au tableau de concours de la Légion d'honneur, nous relevons avec plaisir le nom de notre distingué compatriote, M. le commandant Salanié, du centre d'instruction des chars de combat, proposé pour le grade d'officier de la Légion d'honneur.

Fermeture des Administrations publiques

A l'occasion des fêtes de Pâques, les bureaux des Administrations et Services publics seront fermés l'après-midi du samedi 27 mars et le mardi 30 mars.

Office départemental d'hygiène

Pendant les congés de Pâques, le dispensaire de Cahors sera fermé du lundi 22 mars au vendredi 1er avril.

Les consultations reprendront le samedi 3 avril aux heures habituelles.

Cérémonie patriotique

Les officiers, sous-officiers et soldats qui viennent d'accomplir une période de 21 jours se sont rendus au monument aux morts et ont déposé une superbe palme.

M. le commandant Lucas a remercié les réservistes du geste pieux qu'ils avaient tenu à accomplir avant leur départ de Cahors.

Classes 1920-21-22

La réunion pour la fixation définitive de la date du banquet aura lieu le jeudi 25, au café de la Promenade, à 8 h. 1/2. Le prix du banquet est fixé à 25 francs. Les camarades qui n'ont pas encore assisté à la réunion du 22, sont priés de se faire inscrire chez M. Bessou, St-Georges ; chez M. Laucou, boulevard Gambetta, ou chez M. Bellany, café de Bordeaux, ou chez M. Barrau, café de la Promenade.

Pas d'audience

Aucune affaire n'étant inscrite au rôle, l'audience correctionnelle de vendredi, 19 mars, n'a pas eu lieu.

L'affaire des autos

Le nommé Delfau, écroué à la prison de Cahors pour vols d'autos, a adressé une demande en liberté provisoire, au juge d'instruction. Mais elle lui a été refusée.

Obsèques

C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Paul Escoffre, coiffeur, décédé à l'âge de 65 ans. M. Escoffre était bien connu et estimé dans notre ville.

Accident mortel d'auto

Notre compatriote, M. Amblard, négociant en tissu à St-Quentin et son genre, M. Gambert étaient en auto, lorsque dans les environs de Castres, l'auto capota. M. Gambert a été tué et M. Amblard gravement blessé.

Mme Amblard, mère, qui habite Cahors, prévenue, s'est rendue à Castres.

Plainte

Depuis quelque temps, les époux Calvet, de Gourdon, se livrent à des excès de langage à l'égard des instituteurs et des enfants des écoles.

Plainte a été portée et une enquête a été ordonnée en vue de prendre des mesures pour éviter le retour de pareils faits.

Carbonisée

Mme Gautzens, 70 ans, du village de Laboulié (commune de Cardailiac) s'était assoupie dans l'âtre de la cheminée. Le feu se communiqua à ses vêtements. Quand les secours arrivèrent, elle était morte, en partie carbonisée.

Arrestation de Chalayrac

Le soi-disant milicien espagnol Chalayrac qui était encore, ces jours-ci, à Cahors où il fut enfermé au violon, a été arrêté en gare de Marmande. Il avait voyagé sans avoir pris de billet.

Collision de voitures

Une auto conduite par M. Delpuch, propriétaire à St-Etienne-des-Landes (Dordogne) est entrée en collision avec une voiture appartenant à M. Balès, propriétaire aux Crozes (commune de St-Caprais).

L'accident s'est produit près de St-Caprais. Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais l'auto est la voiture ont été très endommagées.

P.-O.-MIDI

M. Delpuch, de St-Simon (Lot) est nommé employé à l'équipe de la gare de Monsempron-Libos.

Contravention

Pour défaut de cartes d'identité, procès-verbal a été dressé au sieur Manuel Gomers, manoeuvre à Cassagnes, sujet portugais et Vincent Kowaczek, métayer à Aynac, sujet polonais.

Trouvailles

Il a été trouvé un stylo par M. Causanel ; un chien de Berger par Mme Doumerac ; un sac à main par M. Hégray ; un porte-monnaie par M. Marcastel.

CADAVRE SUR LA VOIE

Samedi matin, le mécanicien d'un train de marchandises, emportait le chef de station des Sept-Ponts qu'un corps était étendu près de la voie.

Le chef de station se rendit à l'endroit indiqué et trouva le cadavre d'un homme jeune, proprement vêtu d'un costume gris foncé. Le visage était horriblement mutilé. La tête avait heurté la barre de transmission pour pétards, fixée entre les deux voies.

M. Albert, procureur de la République, Testas, juge d'instruction, Pécharman, greffier, le docteur Peindaries arrivèrent sur les lieux.

Dans le portefeuille de la victime on trouva un billet de chemin de fer d'Orléans pour Limoges, une somme de 9.000 francs et des papiers au nom de Henri-Joseph Planche, 34 ans, maçon, à Forges (Corrèze). Il avait travaillé en 1931, à l'usine d'Espère (Lot).

On croit qu'il s'agit d'une mort accidentelle. Planche a dû tomber du train, au passage du tunnel de Pouzeuges.

Depuis 1920, c'est le quatrième cadavre découvert à cet endroit. Celui du nommé Bodel, de la femme Viars, de Nîmes et celui d'un chasseur qui fut heurté par le train.

La France au travail

La force explosive des événements donne aux esprits les moins prévenus la sensation que tout va s'arrêter. Mais la planète garde sa position couchée sur son axe, la terre tourne et la vie continue. L'attitude de la population parisienne pendant la grande guerre était intelligente et courageuse devant l'inhabituel. La bombe obéissait à l'explosion finie, chacun reprit sa place et son travail.

Quant l'étranger se méprend sur la véritable situation de notre pays, c'est par une ignorance du tempérament national. Les événements qui semblent contrarier notre économie ont toujours entraîné une recrudescence de vie. Dès que la nécessité de l'action, pour des raisons soit psychologiques, soit matérielles, se fait sentir, le Français répond toujours présent.

Nous vivons une de ces périodes de redressement où chacun doit se tenir au courant de tout ce qui se dit, de tout ce qui se fait, de tout ce qui se prépare. C'est à cette disposition d'esprit que la Foire de Paris 1937 doit, d'ores et déjà son succès. Cette manifestation qui, le 15 mai prochain marquera l'ouverture réelle de l'Exposition, car elle en constitue la grande quinzaine commerciale et industrielle, donnera de précieuses indications sur l'orientation économique de la France, elle permettra de prendre un bon départ à tous les facteurs d'un renouveau particulièrement attendu.

Une fois de plus, du 15 au 31 mai, dans le cadre de la Foire de Paris, le pays montrera sa volonté de surmonter les difficultés qu'il assaille par un effort méthodique, un travail intelligent, une action commerciale raisonnée.

Concours pour le surnumérariat des P.T.T.

Un concours pour le recrutement de surnuméraires des P.T.T., du sexe masculin, est ouvert au chef-lieu de chaque département les 10, 11 et 12 juin 1937.

La liste d'inscription des candidatures sera close le 6 mai 1937 au soir.

Les candidats devront être âgés de 18 ans au moins et de 25 ans au plus dans le courant de l'année 1937.

Les postulants présents sous les drapeaux ne pourront être autorisés à concourir si'ils doivent être libérés dans les six mois qui suivent la date du concours.

Le nombre maximum des admissions est fixé à 800.

Les postulants devront adresser leur demande au directeur départemental des P.T.T. à Cahors qui leur fera parvenir le programme du concours.

Arrondissement de Cahors

Catus

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Docteur J. Soulié, maire.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil vote une subvention de 50 francs pour les bourses d'artisanat rural et une somme de 100 francs pour les œuvres laïques post-scolaires.

M. le Maire est heureux de porter à la connaissance du Conseil que les diverses subventions qui ont pu être accordées à la commune pour la construction de la bascule, et qui ont été encaissées, s'élèvent à la somme de 6.100 francs.

Le Conseil prend une délibération chargeant le service des Contributions indirectes du recouvrement de la taxe du droit des pauvres, à l'occasion des spectacles qui ont lieu sur le territoire de la commune ; il prend ensuite une délibération prolongeant pour une période de cinq années, le régime actuellement en vigueur pour les distributeurs d'essence.

Abordant les questions relatives aux bâtiments communaux, M. le Maire est amené à donner des explications nombreuses et documentées sur la marche des travaux qui ont été entrepris à l'abbatoyer municipal. Après avoir fait voter une délibération relative à la bonification d'intérêts de l'emprunt, obtenue pour une période de trente ans, M. le Maire décrit principalement le système d'épuration des eaux résiduaires, qui ne sont évacuées qu'après décontamination et passage sur bassins filtrants de deux mètres d'épaisseur. Il rappelle au Conseil que les travaux intérieurs de l'édifice étaient assez avancés le 10 janvier dernier, pour que l'abbatoyer ait pu être livré aux usagers le 15 janvier 1937. Depuis cette époque le nouvel édifice fonctionne à plein rendement, à la satisfaction complète des usagers. La réception provisoire pourra avoir lieu dès que le temps permettra de réaliser des enduits extérieurs. L'installation frigorifique, devant le défaut d'engagements précis et d'assez longue durée des usagers, ne sera pas réalisée.

Ainsi dans un délai particulièrement bref, puisque un an s'est écoulé seulement entre le départ du dossier au Ministère, et la mise en service du bâtiment nouveau, a pu être réalisée ce projet qui constitue pour la Ville de Catus une modernisation nécessaire et urgente d'un bâtiment communal, vétuste, délabré et insalubre et une amélioration primordiale au point de vue hygiénique, en faisant disparaître un foyer pestiféré dangereux, dont on se plaignait depuis 1935 (l'aménagement de locaux ayant marché de pair avec l'assainissement du terrain d

te en cette occurrence, et rappelle pour terminer que cette œuvre de première nécessité pour la commune, a été réalisée financièrement sans faire appel à la mise en recouvrement de centimes additionnels.

Le Conseil approuve la nomination de M. Bessières, comme préposé municipal.

M. le Maire annonce qu'il a obtenu le versement du solde de la subvention d'Etat des Travaux d'adduction d'eau, en attendant que soit dressé le projet qui permettra d'obtenir le subventionnement des travaux complémentaires, qui furent réalisés en leur temps et qui ne furent pas l'objet de subvention. Il annonce aussi qu'il a obtenu l'architecte, ils ont décidé de mettre l'entrepreneur en demeure de déceler les fuites qui existent dans divers points de la distribution.

Abordant les questions relatives à la vicinalité, M. le Maire annonce au Conseil que le chemin rural de Terri, qui avait été mis à l'adjudication fin décembre, pourra prochainement être livré à la circulation, que les projets des quatre autres chemins sont au Ministère pour subventionnement, et que les études des projets de chemins ruraux de La Suque-Falguayras et de Blanchard seront faites prochainement.

Le Conseil, sur la proposition de M. le Maire, poursuivant le programme d'aménagements des voies urbaines à Catus, décide de faire procéder cette année, au cylindrage et au bitumage des boulevards circulaires de la Ville; les crédits nécessaires, pourront être prélevés sur les économies effectuées sur les fonds destinés à la vicinalité. Les Commissions des Finances et des Travaux sont chargées de statuer sur les appels d'offres qui seront faites pour cet important travail.

Le Conseil, après avoir examiné soigneusement les avantages et les inconvénients des différents lieux susceptibles de servir de dépôt d'ordures ménagères, considérant que le lieu à retenir doit être d'un accès facile et assez éloigné de la ville, afin de ne pas constituer une gêne pour les maisons voisines, décide d'acheter le terrain appartenant à M. Brugalères, situé dans la côte de Cahors, qui remplit ces diverses conditions, qui permettra le dépôt d'un volume considérable d'ordures, et cela sans avoir besoin d'aucun aménagement onéreux pour servir à cet usage.

Le Conseil s'étant réuni en Comité secret, M. le Maire analyse rapidement le nouveau régime de répartitions des dépenses d'Assistance, et examine ensuite diverses demandes d'assistance pour avis : Femmes en couches, assistance médicale gratuite, assistance aux vieillards, allocations militaires.

Douelle
Notre foire... — Malgré la pluie qui n'a pas cessé de tomber durant la journée, notre foire de jeudi a été très importante.

Le foirail aux moutons et le foirail aux porcs étaient bien garnis.

Prochaine foire le 18 avril.
Naissance. — Notre compatriote, M. Jean Fournatié, inspecteur général des Compagnies d'Assurances au Ministère du Travail et Mme Fournatié, née Moncany, viennent d'hériter d'une mignonne fillette qui a été prénommée Jacqueline.

Nos compliments et nos meilleurs vœux de bonne santé.

Puy-l'Evêque
Mariage. — Nous apprenons le prochain mariage de notre jeune compatriote, M. Jean-Paul Lauga, sous-lieutenant au 7^e régiment du génie à Avignon, fils de l'ancien chef de brigade, agent d'affaires avantageusement connu, avec Mlle Jeanne-Marie Delmas, à Prayssac, boulevard Aristide-Briand.

Nos meilleurs vœux aux futurs époux avec tous nos compliments aux familles.

Avis de la mairie. — La mairie a reçu 191 mandats relatifs aux calamités agricoles (grêle au 12 août

1935). Les intéressés sont priés de les réclamer au Secrétariat de la mairie.

Vire
Coopérative. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Crégels
Eboulement. — A la suite des pluies un éboulement de rochers s'est produit sur l'ancien chemin de Ganil. C'est le deuxième. Heureusement, qu'à ce moment-là, il n'y avait personne sur le chemin et on n'a pas eu à déplorer d'accident.

Saint-Cirq-Lapopie
Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mme Yvonne Vinel, décédée à l'âge de 82 ans. Nous adressons à M. Vinel, à la famille nos bien vives condoléances.

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (14)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES A UN LIT

de 15 à 24 Francs par Jour

FLOIRAC Téléphone

(Originaire du Lot) ARCHIVES 60-92

Hôtel recommandé par le

Journal du Lot

Arrondissement de Figeac

Figeac

Union fédérale des victimes de la Guerre

Les membres de la section figeacoise des victimes de la Guerre (Union fédérale), se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Cyprien Tillet.

M. le président, en ouvrant la séance a excusé Mme Marceac, empêchée d'assister à la réunion par un nouveau deuil qui la frappe, en la personne de sa belle-mère, M. Tillet envoie à Mme Marceac ses condoléances personnelles et celles de l'assemblée.

Il excusa aussi MM. Léon Besombes, Pons et Ifernet. L'ordre du jour appelle la question du Congrès fédéral qui se tiendra à Cahors le 25 avril.

Congrès de Cahors. — Les inscriptions pour le banquet de Cahors seront reçues au bureau et les prochaines demandes seront accueillies par M. Tillet, au Modern Hôtel des Carmes.

Permanence. — Les camarades sont informés de la création d'une permanence à Figeac, où tous les jours de foire un délégué qualifié de l'Union fédérale viendra de Cahors pour entendre les revendications particulières des anciens combattants et victimes de la guerre, pour étudier les cas intéressants, donner des conseils, prévoir les décisions utiles, etc.

Les sociétaires sauront apprécier l'importance de cette innovation et nul doute que chacun d'eux fera dans son rayon une active propagande en vue d'un large recrutement de nouveaux camarades.

Nous rappelons que notre groupement s'étend aux mutilés, orphelins, veuves et ascendants, à toutes les victimes de la guerre.

L'Auberge de Jeunesse de Figeac. — Nous sommes autorisés à annoncer que l'Auberge de Jeunesse de Figeac s'ouvrira à l'occasion des vacances de Pâques, et qu'elle restera ouverte durant toute la belle saison.

Elle fonctionnera comme par le passé, sous la direction de M. Lacas, 19, boulevard Pasteur, qui répondra à toutes les demandes de renseignements.

Rappelons que les jeunes touristes qui désirent bénéficier de l'hébergement,

particulièrement avantageux, de l'Oustal (Auberge de Jeunesse des Figeacois), doivent être munis de la carte donnant seule droit à l'accueil des Auberges de Jeunesse laïque.

Bibliothèque municipale. — Nous rappelons au public que la Bibliothèque est ouverte tous les jeudis de 11 heures à 12 heures et de 17 heures à 19 heures. Les lecteurs éventuels y trouveront un grand choix de romans qui pourront leur être prêtés et des livres du plus haut intérêt qu'ils pourront consulter sur place gratuitement.

Excursion. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Laval-de-Cère

Au P.-O.-Midi. — M. Gaston Lafaille, d'Aurillac, est nommé facteur mixte à la gare de Laval-de-Cère. Nos meilleurs souhaits de bienvenue à ce nouvel employé.

St-Sulpice

Disparue. — Toutes les recherches faites pour retrouver le corps de Mme Leslang, veuve Castel qui tomba dans le Célé, le 13 mars, sont restées vaines.

Toutefois, jeudi, on a retrouvé à 200 mètres de l'endroit où s'est produit l'accident, le pantalon qu'elle était occupée à laver. Les recherches continuent.

Thémines

Carnet blanc. — Publication de mariage de Mlle Brunet Marie-Louise, de notre gracieuse compatriote du Cossou, avec notre ancien coiffeur, M. André Boudet de St-Simon. Félicitations et vœux de bonheur aux futurs époux.

Issendolus

Mariages. — Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Delpyrot Henriette, de Soulestrem, avec M. Lagarrigue René, d'Issets et celui de Mlle Grimal Marcelle avec M. Fabre Charles, cultivateur. Aux futurs et jeunes époux, nous adressons les meilleurs vœux de bonheur.

Latronquière

Un bombardement d'un nouveau genre. — M. Cassagnade, maraicher à St-Céré et ancien candidat à la députation, eut maille à partir, le jour du marché avec M. Saintemarie, placier. Celui-ci, outré de voir que M. Cassagnade opposait un refus formel à sa demande de paiement de droits de place, s'empara à l'étalage de ce marchand de deux ou trois paquets de plants qu'il lança à toute volée dans sa direction. Beau joueur, M. Cassagnade conserva, sous la mitraille, un calme imperturbable.

Inutile d'ajouter que les assistants, fort nombreux, riaient aux larmes.

Une fête chez les nomades. — Une soixantaine de nomades, de race sud-américaine, campaient, ces jours-ci, sur notre foirail. Sous la direction d'un chef, ils se rassemblèrent sous une immense tente et célébrèrent à leur manière leur fête nationale.

Le champagne coula à flot dans leurs verres et un repas monstre fut servi sur le gazon. Ils chantèrent ensuite plusieurs airs de leur pays. Malgré tout, leur tenue fut absolument correcte.

Pupilles de la nation. — La commission cantonale se réunit, jeudi à 14 heures, dans la grande salle de notre mairie, sous la présidence de M. Tournié, juge de paix.

Plusieurs demandes de secours furent examinées et résolues par la Commission.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Enquête. — Une enquête est ouverte par la gendarmerie, au sujet d'un vol de bicyclette commis au préjudice de M. Laurent Jean, demeurant au Meyranès, commune de Léobard.

Médaille d'honneur de l'Assistance publique. — MM. les maires de l'arrondissement, qui auraient des propositions à présenter en vue de l'attribution de la médaille d'honneur de l'assistance publique sont priés de les

faire parvenir à la sous-préfecture de Gourdon, avant le 30 mars courant.

Les imprimés pour la constitution des dossiers seront fournis sur demande.

St-Germain-du-Bel-Air
Obsèques. — Samedi matin, 20 mars ont eu lieu les obsèques de M. Jean Bédudé, décédé après une longue maladie, à l'âge de 66 ans. En cette pénible circonstance, nous présentons à la famille nos sincères condoléances.

— Vendredi matin, est décédée à l'âge de 70 ans, Mme veuve Lafon, du Pigeonnier.

Ses obsèques ont eu lieu dimanche matin. Une foule d'amis et de parents avaient tenu à l'accompagner à sa dernière demeure.

Sincères condoléances à la famille.

Salviac

Dans la Légion d'honneur. — Notre excellent compatriote, M. le Commandant Salané, du centre d'instruction des chars de combat de Versailles, figure au tableau de la Légion d'honneur pour le grade d'officier.

M. le Commandant Salané est le neveu de M. et Mme Albet Auguste, les estimés propriétaires de notre ville. Nos sincères félicitations.

Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré dans la demeure de M. Vielmon, propriétaire à Bouyssi, près Salviac, conseiller municipal.

Le fournil a été entièrement la proie des flammes. Des outils agricoles ont été consumés. Grâce à la promptitude des secours la grange de M. Vielmon a été préservée.

Les dégâts sont peu importants et sont couverts par une assurance.

LE CHEMIN DE FER

A VOTRE PORTE



TRANSPORTS A DOMICILE

Sur demande de l'expéditeur ou du destinataire, le Chemin de fer prend ou livre à domicile dans la localité de Lucezac, les colis Postaux et les Marchandises de Grande et Petite vitesse.

Pour tous renseignements s'adresser à la gare de Lucezac, ou au Bureau du correspondant, M. Servan Louis, à Lucezac.

RENSEIGNEMENTS

LES ALLOCATIONS FAMILIALES EN AGRICULTURE

La Caisse Mutuelle Agricole d'Allocations familiales du Lot, agréée par décret ministériel du 3 décembre 1936, rappelle aux employeurs des professions agricoles et forestières les obligations qui leur incombent par l'application de la loi sur les allocations familiales.

La loi du 11 mars 1932 est rendue applicable à tous les propriétaires exploitants du département du Lot à compter du 1^{er} avril 1937.

En conséquence, tous les propriétaires occupant du personnel salarié, plus de 75 jours par an, sont tenus de l'affilier à une Caisse de Compensation.

Que le salarié soit mineur, majeur, célibataire, marié avec ou sans enfants, l'employeur doit en faire la déclaration à la Caisse de Compensation agréée pour le département.

La non-affiliation à une Caisse agréée expose les employeurs aux pénalités prévues par le législateur.

Les employeurs trouveront dans les Mairies les bulletins d'adhésion à utiliser en vue de leur affiliation. Pour tous renseignements écrire à la Caisse Mutuelle Agricole d'Allocations Familiales, Maison de l'Agriculture à Cahors.

ON DEMANDE

UNE BONNE

S'adresser Bureau du Journal

Les FOURRURES
BESOMBES-ARNOUIL
3, Rue Joffre, 3
présentent une COLLECTION UNIQUE
de **RENARDS ARGENTÉS**
CRAVATES PUTOIS, OPPOSSUM
SKUNGS etc....
à des **PRIX SURPRENANTS**

LIVRES A LIRE

« La Gascogne », par Armand Praviel (Auch, St-Bertrand-de-Comminges, Pau, Luchon, Foix, Lourdes).

L'auteur bien connu pour ses travaux sur cette région, nous en donne dans ces quelques pages admirables la documentation précise et claire de l'histoire et la délicate description du poète.

« La Vendée », par L. Chaigne (Fontenay-le-Comte, Noirmoutier, La Roche-sur-Yon, Les Sables-d'Olonne, L'île d'Yeu).

Dans ce beau livre M. L. Chaigne chante sa petite patrie. En des pages bien illustrées, il fait revivre avec amour sa race, la vieille race du Bocage, dans sa légende et ses réalités.

Chaque volume, couverture illustrée, nombreuses photos, relié : 23 fr., broché : 16 fr.

Cette charmante collection « Coins de France », d'un aspect agréable, d'un prix modique, d'une haute tenue littéraire, a pour but de donner au lecteur une synthèse de la province qu'il étudie. Suivant un programme bien défini qui se concrétise par un triptyque rationnel, le lecteur voit tour à tour défiler devant lui l'histoire, l'art et la légende de la région qu'il aborde. — G. G. — (Librairie Fernand Lanore, 48, rue d'Assas, Paris, 6^e).

« Vence et ses monuments », d'après les Archives, par J. DAURELLE, rédacteur au « Mercure de France » (Préface de Camille Maclair).

Voici un ouvrage important, substantiel, nourri de documents choisis avec compétence et présentés avec l'art d'un écrivain de race. Une vie singulière l'anime, lui donnent un intérêt puissant, un intérêt général en même temps que local.

Vence, bien que petite ville, connut, en effet, cette insigne gloire d'être le siège d'un évêché de 374 à 1801. Au cours de ce laps de temps, soixante-dix prélats se succédèrent, remarquables pour la plupart. Quatre d'entre eux sont au rang des saints, un autre, Alexandre Farnèse, devint le pape Paul III, deux autres furent académiciens.

Avant d'être ville épiscopale, Vence avait joué un rôle actif comme ville romaine. De nombreuses et précieuses inscriptions lapidaires en témoignent.

Enfin, de Vence, ville médiévale et seigneuriale, il reste les remparts, le clocher à créneaux, les deux châteaux.

« Vence et ses monuments » est une œuvre qui restera. Elle doit trouver place dans toutes les bibliothèques. — G. G. — (Beau volume de 30 x 20, sur papier couché, 228 pages. Prix, 40 fr. Editions de la « Vieille Provence », à Vence (Alpes-Maritimes).

POUR TOUS CHAUFFAGES, UTILISEZ

CARBOLUX

des Mines de Bruay
Combustible, propre, puissant, économique
sans suie, ni fumée, ni déchets
POUR CUISINIÈRES ET GRILLES

CARBOULETS

Merveilleux boulets au Carbolux sans fumée

Dépôtaires : Cahors, Chansarel, 10, rue Pélery; Biars, Dumas; Figeac, Yvonne; Gourdon, Laurie; Gramat, Gramat; Payrac, Albarel; Prayssac, Maraval; Puy-l'Evêque, Joffre; St-Denis-Martin, Vaille; Souillac, Veyssat.

Agence générale : BURDIAT, Charbons, 22, avenue du Parc de Lescure, à Bordeaux.

(Les prix partis sur une précédente annonce ont été donnés par erreur et ne concernent nullement le Carbolux ni le Carboulet).

ON DEMANDE

UNE BONNE

S'adresser Bureau du Journal

Dernière heure

La famine en Chine
De Shanghai. — La famine sévit dans la province de Sé Tchouen, par suite de la sécheresse. Plusieurs milliers de personnes auraient péri.

En Espagne
D'Oviedo. — Dans le secteur de San-Esteban de la Cueva, les tranchées nationalistes des Asturies sont occupées et défendues par autant de femmes que d'hommes.

Mort de M. Cavalier
De Paris. — M. Jacques Cavalier, directeur de l'Enseignement supérieur, qui fut renversé dimanche, à Paris, par une moto, au croisement du carrefour d'Italie et du boulevard Magenta, a succombé lundi.

M. Cavalier avait été recteur de l'Université de Toulouse de 1914 à 1922.

Terrible incendie à Nantes
De Nantes. — Ce matin, un incendie a éclaté dans un immeuble, à Nantes. Mme Jeanne Carvel, 46 ans, et son fils, âgé de 12 ans ont péri dans les flammes.

M. Mussolini et l'Espagne
De Londres. — On affirme que M. Mussolini, à son retour d'Ethiopie, a examiné la situation en Espagne et se préparait à prendre diverses dispositions.

Yugoslavie et Italie
De Londres. — On annonce que le ministre des Affaires étrangères d'Italie se rendra à Belgrade pour examiner diverses questions pendantes entre la Yougoslavie et l'Italie.

Contre les rhumatismes la bonne habitude...
...que j'ai prise, de prendre chaque mois une boîte de cachets Gandol, m'a parfaitement réussi. Grâce à cela, j'ai amélioré très fortement mon état arthritique et je ne me fais pas faute de conseiller le Gandol à tous ceux qui souffrent de douleurs, sciatique, goutte ou maux de reins.

Toutjours on m'a remercié de ce bon conseil. » (M. Gauthier, 5, rue Talbot, Paris, 12^e). Vous aussi vous allez faire votre cure de Gandol et vous ne souffrirez plus : 12 fr. 75. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Importante biscuiterie
Dotée du plus puissant système de production pour ses fabrications, ayant pris sans concurrence, recherche

Représentants alimentation
organisés et bien introduits pour l'arrondissement de CAHORS. Biscuits DUBOIS, Bourges (Cher).

Bureau à vendre avec Bibliothèque
pour cause de double emploi
S'adresser au Bureau du Journal

LA PHOSPHODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 15 Francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

C'est qu'elles sont très bien, ces deux robes ! La noire surtout et la chic !

Il m'écouitait pas et s'assit à côté d'elle :

— Henriette... ne pourrai-je jamais plus vous voir ? Je vous aperçois de temps en temps... toujours avec ce banquier Grec... est-ce qu'il vous aime, seulement ? Ou bien vous compromet-il pour le plaisir ?

— Vous êtes jaloux ? Je suis presque fiancée, Pierre... Pas officiellement encore.

— Etes-vous heureuse ?

La question parut l'étrangler tant sa voix eut de la peine à sortir de sa gorge serrée.

— Oui... très heureuse. Nous nous aimons... et puis, M. Jean Poirier ne peut pas me faire d'ennui au sujet de mon intimité avec Demètre... Il ne s'occupe pas de couture, lui !

— Je vous aime avant lui, Henriette. Vous avez préféré la maison Jean Poirier.

Elle se leva :

— N'ai-je pas eu raison ? Maintenant, j'ai de beaux appointements, des toilettes comme une milliardaire, un studio...

— Vous gagnez tant que ça ? J'en suis bien heureux... Tout ce qui vous rendra heureuse me rendra heureux aussi, vous savez... Evidemment j'aurais voulu que ce bonheur vous vint par moi...

(A suivre).

Feuilleton du « Journal du Lot » 24

L'Alouette

PAR

F. de BAILLEHACHE

Interloquée, elle décrocha tous les cintres, chercha sur les planches, à terre... rien ! Pourtant personne n'était entré dans la penderie, puisque personne ne savait même où se trouvait la clé... La concierge seule pouvait en avoir le double.

— C'était si improbable que Riquette haussa les épaules !

— Je dormais à moitié, pensait-elle. Dieu sait où j'ai accroché cette robe !

Mais le long trajet et les recherches avaient absorbé une heure entière. La jeune fille referma la penderie après y avoir déposé la copie de la toile de « Petite Sauvage ». Par précaution enfantine, trouvant dans son sac de papier collant resté d'un groupe de timbres, Riquette le fixa sur la serrure. La clé fut cachée sous la baignoire.

Riquette alla manger un sandwich dans une brasserie voisine et en profita pour téléphoner à Elmira :

— Je dois aller au gala du cinéma, est-ce que votre beau-frère pourrait m'accompagner ? Qu'il vienne me chercher à dix heures... J'aurai une robe splendide ! Oui, on vient de me la donner... C'est ça, venez aussi... Au revoir !

Il pleuvait le soir quand elle ressortit de sa maison, place Vendôme. Elle galopa vers le métro. Dans le couloir elle se trouva en face de Victor qui rentrait pour le dîner.

— Je ne te cours pas après, dit-il, mais je ne suis pas fâché de te rencontrer.

Elle fit l'aimable :

— Tout le monde va bien à la maison ?

Il haussa les épaules :

— Et vous-même, chère amie ? Oh ! la la ! Tu m'as déjà oublié, depuis deux jours ? Moi, je pense à toi, je ne t'oublie pas. Je pense que ce n'est pas propre de filer comme ça, sans aucune raison, en criant un « au revoir » comme un garçon livreur. Papa et maman sont malheureux...

— Mais Totor, voyons ! Je ne suis plus un bébé pour avoir mon beureau entre papa et maman !

— Je ne l'empêche pas de loger ton beureau où tu veux... Mais je dis qu'on ne s'en va pas comme ça. Voilà !

Elle sentait bien que son frère avait raison. Elle était partie en coup de vent, comme une mauvaise servante.

— Tu devrais au moins venir dîner ce soir, dit le gamin.

— Dîner ?
En aurait-elle le temps ! Oui, après tout, Les Kriakos ne viendraient pas avant dix heures...

— Tu as raison, dit-elle. Nous allons acheter quelque chose à la charcuterie et aussi chez le pâtissier, et je vais venir dîner.

Il la regarda de travers, pour étudier sa lubie, et ne comprit pas.

Portant chacun un paquet, ils montèrent l'étroit escalier, rue de Saussure. Totor ouvrit avec sa clé. Mme Ménadier leva les bras au ciel et embrassa passionnément sa fille :

— Ah ! ma Riquette ! J'ai cru que je ne te reverrais plus.

La jeune fille subit avec répugnance ces embrassades. L'odeur d'oignon lui déplût, l'appartement l'horripila. Elle pensa qu'il lui faudrait distancer ses visites, de façon à rester en bons termes avec ses parents, mais à les voir le moins souvent possible.

La cuisine des bons restaurants, celle des Kriakos, lui avaient formé le goût, elle trouva inamangeable le rata fait par sa mère. N'ayant presque pas déjeuné, elle avait cependant fait. C'était de la malchance de tomber sur ce reste de ragout.

Elle reconta la soirée de la veille, sans vouloir dire que cela s'était passé chez elle. Aussitôt la dernière bouchée de gâteau avalée, elle partit, pour aller s'habiller. Victor l'accompagna jusqu'à un taxi.

Ce fut avec joie qu'elle se retrouva dans son clair studio, si aéré, si mo-

derne et agréable. Le papier collant était naturellement intact sur la serrure de la penderie.

Henriette ouvrit. « Pourpre d'Orient » ruisselait aux lumières. Un peu plus loin, entre un manteau de velours et une robe de soie verte « Tourterelle » pendait sur son cintre.

La Première se frotta les yeux... comment avait-elle fait pour tant la chercher sans la voir, ce matin

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

FAILLITE

du sieur **NADAL Gervais**
Café-Restaurant
« Au Bon Accueil »
à Saillac-sur-Célé

Dernier avis aux créanciers pour production de titres et vérification de créances

En exécution de l'article 492 du Code de Commerce, modifié par décret du 8 août 1935, Messieurs les créanciers de ladite faillite qui n'ont pas encore produit, sont invités à émettre, dans le délai de quinze jours (1), à dater de la présente insertion, et à peine de forclusion, leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau certifié et signé indicatif des sommes réclamées, entre les mains de Monsieur **CONQUET**, demeurant à Cahors, Boulevard Gambetta, syndic, pour être procédé à la vérification des créances produites. Si la production est faite par un mandataire, elle devra être accompagnée d'un pouvoir timbré et enregistré.

Le Greffier,
J. CROZAT.

(1) Ce délai est uniformément augmenté de un mois pour les créanciers domiciliés hors du territoire continental de la France.



PLAISIRS DE NEIGE P.-O.-MIDI

Le train de neige, rapide 2^e et 3^e classes — à nombre de places strictement limité — partant dans la nuit du vendredi 26 au samedi 27 mars 1937, vous permettra d'aller faire des sports d'hiver aux Pyrénées, à Luchon, Superbagneres, Puyomoren, ou Font-Romeu, en bénéficiant d'une réduction de 60 0/0 sur le prix des billets simples.

POUR 15 frs LA MODE PRATIQUE

OFFRE AUX LECTRICES DE CE JOURNAL
un abonnement de faveur de 3 mois
immédiatement remboursé
par une pochette de patrons d'une valeur de 15 frs

De plus vous trouverez dans le 1^{er} N^o de chaque mois une série de patrons à votre taille de mannequin.

Envoyez 15 frs avec cette annonce, plus 0 fr. 75 pour le port, 79, boul. Saint-Germain, Paris

Brive, départ, 1 h. 37 ; Luchon, arrivée, 7 h. 25 ; L'Hospitalet, arrivée, 8 h. ; Font-Romeu, arrivée, 8 h. 12 ; Font-Romeu, arrivée, 9 h. 56.

Retour individuel par les trains du service régulier à partir du lundi 29 mars.

Les billets sont valables jusqu'au 4 avril, avec facilité de prolongation de deux fois 4 jours, moyennant 10 0/0 de supplément pour chaque prolongation.

Arrêts. — Les voyageurs pour Puyomoren pourront s'arrêter à Ax-les-Thermes et à Merens-les-Vals à l'aller et au retour. Des billets complémentaires, avec réduction de 50 0/0, sont délivrés au départ des principales gares du Réseau P.-O.-Midi pour permettre de rejoindre le Train de Neige.

Demandez la notice détaillée dans les gares.

Plaisirs de Neige P.-O.-Midi. — Plaisirs pour tous.

VISITEZ L'ALGERIE A BON COMPTE

Un voyage plein d'attrait et d'imprévu dans un pays de rêve, à l'époque la plus favorable et à un prix très réduit, voilà ce qui vous est offert par les Grands Réseaux de Chemins de fer Français.

En effet, à l'occasion de fêtes indigènes organisées à Touggourt, la « perle du Désert », point de départ de délicieuses excursions, des billets spéciaux d'aller et retour, valables 28 jours, avec gratuité du retour, sont délivrés du 23 mars au 2 avril 1937, par leurs principales gares pour Port-Vendres ou Marseille.

Pour voyager gratuitement au retour, une seule formalité est à remplir : le coupon doit être visé par le Syndicat d'initiative de Touggourt.

UNE HEUREUSE INITIATIVE DES CHEMINS DE FER ALGERIENS

Les Chemins de fer Algériens viennent de décider de délivrer à l'occasion des vacances de Pâques, des billets spéciaux aller et retour comportant une réduction de 50 0/0 sur le prix doublé des billets simples de place entière.

Ces billets seront délivrés sur Tlemcen, Beni-Ounif-de-Figuig, Djelfa, El Kantara, Batna, Biskra et Touggourt pour permettre aux touristes de visiter les grands centres touristiques de l'Algérie (Laghouat, Le Mzab, les ruines de Djemila et de Timgad, Constantine, le Sud-Oranais et les Oasis de l'Oued-Rhir, etc.)

Ces billets spéciaux seront délivrés à partir du 19 mars jusqu'au 4 avril 1937. Les coupons retour seront valables jusqu'au 11 inclus sans faculté de prolongation ni d'arrêt en cours de route. Toutefois, les voyageurs dont l'itinéraire s'établira par Constantine, Sétif, Saint-Arnaud, Batna et El-Kantara auront la faculté de s'arrêter à leur gré dans ces localités, soit à l'aller, soit au retour pour leur permettre de visiter les gorges du Rhumel à Constantine, les ruines romaines de Djemila et de Tingad et l'oasis d'El-Kantara, sans qu'il puisse en résulter d'augmentation de validité des billets.

Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi

Vous pensez vous rendre à la foire de Montauban le 19 mars 1937. Notez que P.-O.-Midi délivrera, ce jour, pour Montauban, au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de :

Agen, Cahors, Villefranche-de-Rouergue, Saint-Sulpice (Tarn), Toulouse à Montauban, Lexos à Saint-Sulpice (Tarn), Beaumont-de-Lomagne à Castelsarrasin, des billets spéciaux d'aller et retour, de 3^e classe à demi-tarif (1), valables le jour de leur émission, sans faculté de prolongation.

(1) avec minimum de perception de : 5 francs pour les adultes et 3 francs pour les enfants de 3 à 7 ans. — Renseignez-vous dans les gares intéressées.

Grands Réseaux de Chemins de Fer Français RAIL ET AVION

Les billets Air-Fer vous permettent d'utiliser conjointement ces deux modes de transport, les plus rapides qui soient, car l'un et l'autre permettent les moyennes les plus élevées.

Vous avez le choix entre trois types de billets :

— Billets conjoints : billets « Chemin de fer » et « Avion » délivrés en une seule fois si vous devez utiliser successivement les deux modes de transport.

— Billets combinés aller et retour « Fer » et « Avion » qui vous permettent d'utiliser soit à l'aller, soit au retour un de ces modes de transport. Vous bénéficiez ainsi d'une réduction de 10 0/0 en avion, de 20 à 25 0/0 selon la classe en chemin de fer.

— Billets combinés circulaires « Fer » et « Avion ». Vous prenez l'avion pour certaines fraction de parcours et le chemin de fer pour les autres, tout en bénéficiant également de la réduction de prix ci-dessus.

Autre avantage : Vous avez décidé un déplacement en

avion. En cours de route changement de programme : le train s'élève plus indiqué pour la suite de votre voyage. A l'aérodrome ou à la gare sans formalité, vous changerez votre coupon de retour avion contre le billet de chemin de fer nécessaire et inversement dans le cas d'un voyage par fer que vous voudrez interrompre au profit de l'avion.

Pour voyager plus commodément, pour « glisser » confortablement sur l'air et sur le rail utilisez les billets combinés Air-Fer. Renseignements dans les gares.

Pour vos bonnes nuits de voyage I
P.O.-Midi fournit gratuitement un oreiller à tout voyageur occupant une place de couchette de 1^{re} classe.

Prenez pour vos voyages de nuit une couchette de 1^{re} classe ; « vous vous lèverez » frais et dispos, à destination.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

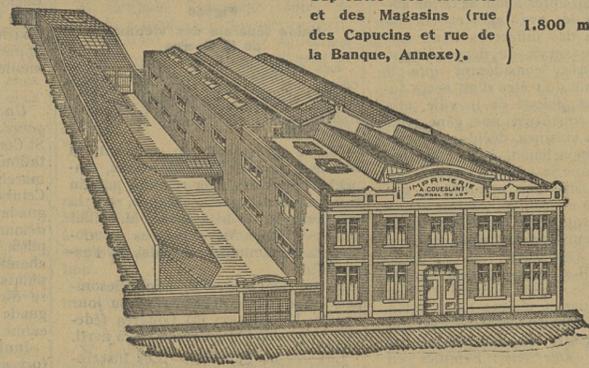
INSTALLATION MODERNE

10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

SERVICE D'HIVER 1936-37

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.
PARIS (Orsay) dép.	10	15	19	55	20	25	22	5	»
PARIS (Aust.) dép.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
LIMOGES (arrivée) départ.	15	31	0 24	1 47	3 7	5 25	»	»	»
BRIVE... (arrivée) départ.	17	1	1 43	3 18	4 35	7 22	»	»	»
Gignac-Cressensac.	8 39	13 4	18 37	»	»	»	»	»	»
SOULLAC... dép.	9 13	36 17	44 18	56	»	4 30	»	8 16	»
CAZOULES... dép.	9 8	13 43	»	»	»	»	»	»	»
La Chap.-d-Marcueil	9 13	13 48	»	»	»	»	»	»	»
Lamothe-Fénelon	9 22	13 57	»	»	»	»	»	»	»
Nozac... dép.	9 31	14 6	19 24	»	»	»	»	»	»
GOURDON... dép.	9 44	14 19	18 6	19 34	»	4 57	»	8 44	»
Saint-Clair... dép.	9 53	14 28	»	»	»	»	»	»	»
Dégagnac... dép.	10 3	14 38	»	»	»	»	»	»	»
Thédirac-Peyrilles	10 13	14 48	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Denis-Catus	10 23	14 58	»	»	»	»	»	»	»
Espère... dép.	10 31	15 6	20 18	»	»	»	»	»	»
CAHORS (arrivée) départ.	11 51	17 56	18 45	»	3 21	5 35	6 11	9 23	7 25
Sept-Ponts... (a.)	11 51	17 56	18 45	»	3 25	5 39	6 15	9 29	7 35
Gienrac... (d.)	12 17	18 22	»	»	»	»	»	»	7 51
Labenne... (d.)	12 24	18 29	»	»	»	»	»	»	7 58
Caussade... (d.)	12 52	18 59	19 25	»	»	6 21	»	10 12	8 25
MONTAUBAN arr.	13 23	19 30	19 45	»	4 20	6 42	7 10	10 33	8 55
TOULOUSE... arr.	16 35	»	20 35	»	5 2	7 35	8 1	11 57	11 26

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	OMNIB.	EXP.	RAPIDE	OMNIB.	EXP.	EXP.	EXP.	RAPIDE
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e d.
TOULOUSE... d.	4 53	»	8 35	13 25	15 50	17 20	20 16	21 20	23 19
MONTAUBAN... d.	6 11	9 53	9 17	14 6	16 35	18 12	20 57	22 6	0 2
Caussade... d.	6 50	10 27	9 35	»	17 16	18 34	21 17	»	»
Labenne... d.	7 23	11 5	»	»	17 56	18 55	»	»	»
Cieutat... d.	7 34	11 13	»	»	18 4	»	»	»	»
Sept-Ponts... d.	7 44	11 22	»	»	18 14	»	»	»	»
CAHORS... (arr.)	7 53	11 28	10 9	14 58	18 20	19 12	21 57	23 5	0 52
Espère... (dép.)	8 13	»	10 13	15 2	»	19 17	22 1	23 9	0 53
St-Denis-Catus... d.	8 27	»	»	»	»	19 28	»	»	»
Thédirac-Peyril... d.	8 40	»	»	»	»	19 39	»	»	»
Dégagnac... d.	8 53	»	»	»	»	19 51	»	»	»
Saint-Clair... d.	9 2	»	»	»	»	19 58	»	»	»
GOURDON (1) d.	9 10	»	»	»	»	20 6	»	»	»
Nozac... d.	9 23	»	10 51	»	»	20 17	22 45	»	»
Lamothe-Fénel... d.	9 30	»	»	»	»	20 24	»	»	»
La Chap.-de-Mar... d.	9 33	»	»	»	»	20 32	»	»	»
CAZOULES... d.	9 45	»	»	»	»	20 38	»	»	»
SOULLAC... dép.	10 4	»	11 12	»	»	20 55	23 10	»	»
Gignac-Cressens... d.	10 32	»	»	»	»	21 21	»	»	»
BRIVE... (a.)	11 50	16 33	»	»	21 46	23 52	0 50	2 24	»
PARIS... (A.) arr.	11 58	16 33	»	»	23 59	1	2 30	»	»
PARIS... (O.) arr.	18 52	23 23	»	»	6 43	8 11	8 39	»	»
PARIS... (O.) arr.	19 4	23 35	»	»	6 55	8 23	8 50	»	»

De Cahors à Libos

CAHORS... d.	6 29	15 20	»	18 56
Mercuès... d.	6 43	15 34	»	19 10
Douelle (Arrêt)... d.	6 47	15 33	»	19 14
Parnac... d.	6 54	15 46	»	19 22
Luzech... d.	7 1	15 52	»	19 28
Castelfranc... d.	7 12	16 3	»	19 39
Prayssac (Arrêt)... d.	7 16	16 7	»	19 43
Puy-l'Evêque... d.	7 24	16 15	17 22	19 51
Duravel... d.	7 31	16 22	17 33	19 58
Soturac-Touzac... d.	7 38	16 29	17 44	20 5
Fumel... d.	7 48	16 40	18 3	20 16
LIBOS... d.	7 53	16 45	18 9	20 21

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	6 34	9 24	13 24	18 14
Fumel... d.	6 42	9 31	13 31	18 21
Soturac-Touzac... d.	6 58	9 41	13 41	18 32
Duravel... d.	7 9	9 48	13 48	18 39
Puy-l'Evêque... d.	7 25	9 56	13 55	18 46
Prayssac (Arrêt)... d.	7 30	10 4	14 3	18 55
Castelfranc... d.	7 46	10 9	14 8	19 1
Luzech... d.	8 7	10 20	14 19	19 11
Parnac... d.	8 20	10 29	14 28	19 21
Douelle (Arrêt)... d.	8 29	10 34	14 33	19 26
Mercuès... d.	8 37	10 39	14 38	19 32
CAHORS... d.	8 53	10 51	14 50	19 45

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel... d.	4 45	14 43	18 39	18 50	»
Vayrac... d.	4 53	14 50	»	18 58	»
Béaille (Arrêt)... d.	4 58	14 54	»	19 3	»
Puybrun... d.	5 6	15 2	»	19 11	»
Bretenoux-Biers... d.	5 15	15 10	18 57	19 21	»
Port-de-Gagnac... d.	5 21	15 16	»	19 23	»
Laval-de-Cère... d.	5 30	15 23	»	19 34	»
Lamativie... d.	5 52	15 40	»	19 51	»
Siran (Arrêt)... d.	6 9	15 54	»	20 5	»
La Roquebrou... d.	6 30	16 5	»	20 18	»
AURILLAC... arrivée.	7 13	16 40	20 15	20 55	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson... dép.	7 33	10 34	»	19 42
Sarlat... d.	8 28	11 31	17 56	20 46
Cazouès... d.	9 3	12 6	19 5	21 21
SOULLAC... d.	9 11	12		